

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
16	18

Date de la
convocation
19/02/2021

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 09
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)
- V. GONZALVO (procuration à K. MATHIEU)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget Gendarmerie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 109 207,80 €
- un déficit d'investissement de 134 577 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 109 207,80 €

* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 0 €

**AFFECTATION
DU RESULTAT
2020**

**BUDGET
GENDARMERIE**



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210225-DELIB09-250221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2021

Affichage : 01/03/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

